



Paris, le 15 février 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Mutualité Française lance le Prix Innovation Mutuelle

À l'occasion de son 42^e Congrès, qui se tiendra du 13 au 15 juin 2018 à Montpellier en présence de 2000 congressistes, la Mutualité Française lance un Prix afin d'encourager et de valoriser des projets innovants en matière de santé (e-santé...) ou pour leur impact social et sociétal. Organisé en partenariat avec la [Fondation de l'Avenir](#) et le [Liberté Living Lab](#), il récompensera trois lauréats d'une dotation financière et leur offrira l'opportunité de se faire connaître auprès du monde mutualiste, de professionnels et décideurs de la santé.

[Les candidatures sont ouvertes](#) dès ce jour et jusqu'au 15 mars. Les lauréats seront sélectionnés par un jury composé de représentants du monde mutualiste, de la Fondation de l'Avenir et d'experts extérieurs.

[Accéder au formulaire de candidatures](#)

Les prix seront décernés lors du Congrès dans les trois catégories suivantes :

1. Initiative innovante en matière de santé (prix en lien avec la Fondation de l'Avenir)
2. Initiative dans le champ de l'innovation sociale et sociétale
3. « Coup de cœur du congrès », catégorie transverse regroupant les deux premières.

Pour ce dernier prix, le lauréat sera désigné parmi trois candidats présélectionnés par le jury, à l'issue du vote des congressistes, via une application dédiée. Pour les lauréats, le Prix représente une opportunité unique de gagner en visibilité auprès de mutualistes et professionnels du monde de la santé, à la fois en ligne et lors du Congrès.

« *L'innovation est dans l'ADN des mutuelles* » explique Thierry Beaudet, président de la Mutualité Française. « *Cette première édition du Prix Innovation Mutuelle s'inscrit bien dans notre volonté, constante depuis toujours, d'encourager les innovations dans le domaine de la santé ou dans le domaine social* ».

Pour toutes informations, veuillez contacter : prixinnovation@mutualite.fr

Les partenaires du Prix Innovation Mutuelle

Le Liberté Living Lab : Engagé pour une innovation technologique civique et sociale, le Liberté Living-Lab encourage le développement de start-ups et de projets en faveur d'enjeux de société (emploi, futur du travail, éducation, santé, environnement). Il réunit dans un espace de 2000m2 au cœur de Paris 200 résidents français et internationaux de profils variés : start-ups "tech for good", chercheurs, designers, équipes de service public et de grandes entreprises.

<https://liberte.paris/> Twitter : [@Liberte_LL](https://twitter.com/Liberte_LL)

Contact : Rudy CAMBIER – co-dirigeant / 06 32 40 23 36 / rudy.cambier@liberte.paris

La Fondation de l'Avenir : Créée en 1987 par la Mutualité et reconnue d'utilité publique, la Fondation de l'Avenir encourage et soutient la recherche médicale appliquée, passerelle indispensable entre la recherche fondamentale et l'application clinique, par son activité propre et via ses 10 fondations abritées issues de l'environnement mutualiste. La Fondation a financé plus de 1 000 projets depuis son origine. En partenariat avec les établissements de soins mutualistes, elle développe l'innovation au bénéfice des patients.

www.fondationdelavenir.org / Twitter : [@FondationAvenir](https://twitter.com/FondationAvenir)

Contact : Erik LAVARDE – chef du pôle développement et valorisation / 01 40 43 23 75 / elavarde@fondationdelavenir.org

À propos de la Mutualité Française

Présidée par Thierry Beaudet, la Mutualité Française fédère la quasi-totalité des mutuelles en France. Elle représente 650 mutuelles dans toute leur diversité : des complémentaires santé qui remboursent les dépenses des patients, mais aussi des établissements hospitaliers, des services dédiés à la petite enfance et des crèches, des centres dentaires, des centres spécialisés en audition et optique, des structures et services tournés vers les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées...

Les mutuelles interviennent comme premier financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale. Avec leurs 2 600 services de soins et d'accompagnement, elles jouent un rôle majeur pour l'accès aux soins, dans les territoires, à un tarif maîtrisé. Elles sont aussi le 1er acteur privé de prévention santé avec plus de 7 000 actions déployées chaque année dans toutes les régions.

Plus d'un Français sur deux est protégé par une mutuelle, soit 35 millions de personnes.

Les mutuelles sont des sociétés de personnes à but non lucratif : elles ne versent pas de dividendes et l'intégralité de leurs bénéfices est investie en faveur de leurs adhérents. Régies par le code la Mutualité, elles ne pratiquent pas la sélection des risques.

Présidées par des militants mutualistes élus, les mutuelles représentent également un mouvement social et démocratique, engagé en faveur de l'accès aux soins du plus grand nombre.

Contacts presse :

- Constance BAUDRY
06 85 29 82 22 / constance.baudry@mutualite.fr
- Liza PATRIS
06 66 50 25 76 / liza.patris@mutualite.fr

Photos de la
Mutualité Française
disponibles sur



